

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CEZAY

Date de la convocation : 13 juillet 2023

Afférents au CM : 11

Présents : 9

Votants : 10

SÉANCE DU 21 JUILLET 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 21 juillet 2023, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme GIRY Marie-Thérèse, Maire.

PRÉSENTS : Marie-Thérèse GIRY, Mireille BROTTES, Carole PALLANCHE, Aurélie THOMAS, Cédric SOUCHON, Jonathan JACQUET, Hubert COUDOUR, Clément VERNIN, Delphine JACQUET

POUVOIRS : Sergio FERNANDES-RIOS par Cédric SOUCHON, Ophélie BERNARD par Marie-Thérèse GIRY

SECRÉTAIRE : Carole PALLANCHE

CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION ET DE MISE À DISPOSITION DE
L'APPLICATION INFORMATIQUE PARTAGÉE DE GESTION DE LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE
L'INCENDIE REMOCRA DECI

La défense extérieure contre l'incendie a pour vocation d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux sapeurs-pompiers en cas d'incendie.

Dans ce contexte, le SDIS de la Loire, au regard de ses missions de lutte contre l'incendie, doit connaître l'emplacement, les caractéristiques techniques et hydrauliques, la disponibilité, etc., des points d'eau incendie (PEI), publics ou privés, dédiés à la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

En parallèle, le bénéficiaire doit accéder aux informations relatives aux PEI répertoriés et qualifiés de disponibles ou non par le SDIS de la Loire, pour assurer au mieux leur maintien en condition opérationnelle.

C'est dans ce contexte et conformément aux dispositions fixées par le règlement départemental de la DECI (RD DECI) que le SDIS de la Loire administre, à des fins opérationnelles, une application informatique partagée recensant l'ensemble des PEI publics et privés du département et permettant les échanges d'informations entre les acteurs de la DECI.

Cette application, dénommée REMOCRA, est en lien direct avec le système informatique d'alerte du SDIS de la Loire, qui est aussi un outil d'aide à la décision. Ainsi, suivant les informations renseignées par les parties dans l'application, le système signale aux sapeurs-pompiers

MONTBRISON

Date de réception de l'AR: 25/07/2023

042-214200354-DE_011_2023-DE



intervenants, quasiment en temps réel, les PEI opérationnels les plus proches de l'adresse de l'intervention.

La convention a pour objet de définir l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition au profit du bénéficiaire de l'application informatique ayant pour fonction la gestion partagée des PEI.

Les termes de la convention doivent être acceptés par le bénéficiaire souhaitant accéder à l'application. Ils constituent le contrat entre le SDIS de la Loire et le bénéficiaire. L'accès à l'application par le bénéficiaire signifie son acceptation des présents termes.

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 1

Résultat : adoptée

À Cezay, le vendredi 21 juillet 2023

Le Maire, Marie-Thérèse GIRY

La Secrétaire, Carole PALLANCHE

MONTBRISON

Date de réception de l'AR: 25/07/2023

042-214200354-DE_011_2023-DE